

Je relaie ci-dessous une bonne analyse d'Anne-Sophie Chazaud, chez Régis de Castelnaud.

Bien qu'**universelle et éternelle, la tendance des exécutifs à s'autonomiser** (à s'affranchir progressivement de tout contrôle, aussi bien institutionnel que populaire) est une tendance profondément tyrannique et dangereuse.

Une constitution digne de ce nom, c'est-à-dire d'origine populaire (et sous contrôle populaire permanent), empêcherait préventivement (et punirait curativement) de la façon la plus stricte cette dérive hautement prévisible.

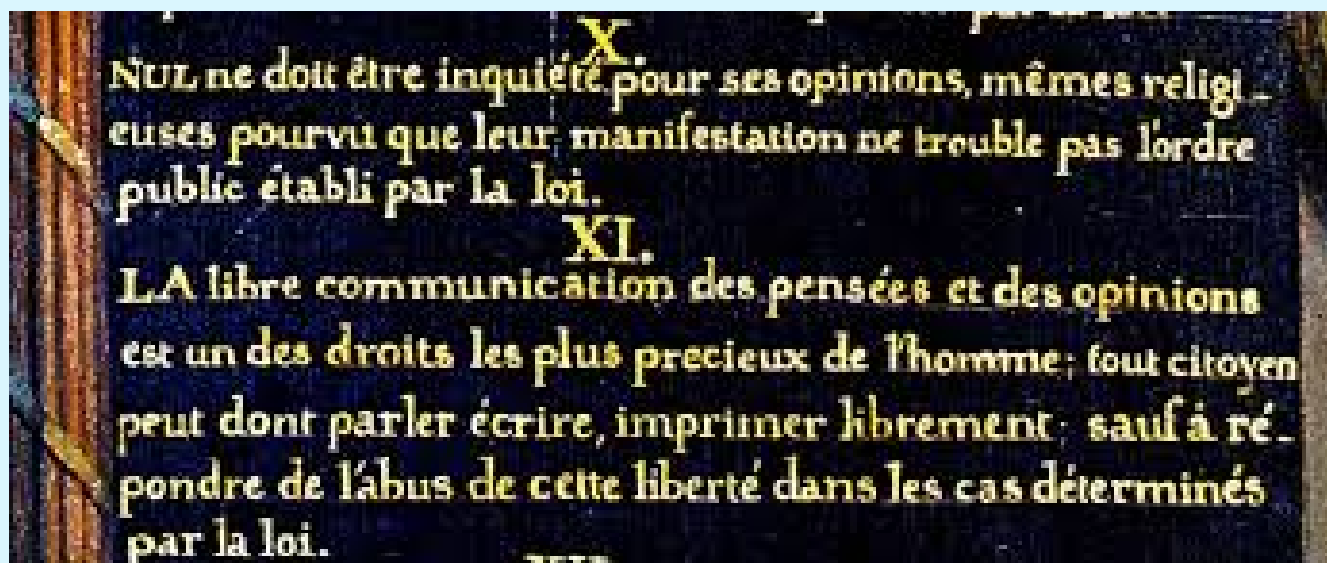
#PasDeJusticeSansCitoyensConstituants

Étienne.

MACRON ET SES SOUTIENS : « LES RÉSEAUX SOCIAUX, VOILÀ L'ENNEMI ! »

par Anne-Sophie Chazaud, chez Régis de Castelnaud :

<https://www.vududroit.com/2020/01/macron-et-ses-soutiens-les-reseaux-sociaux-voila-lennemi/>



Au dictionnaire des idées reçues de l'époque, surtout ne pas oublier de liquider l'espace de débat public des réseaux sociaux dans un tourbillon de lieux communs aussi banals que manipulateurs et liberticides.

Emmanuel Macron, dans ses vœux à la presse du lundi 15 janvier, s'est ainsi livré à un curieux exercice, quelque part entre l'esquive, le lancer de couteaux raté et la danse du ventre.

Le Président dont on connaît les relations difficiles avec la presse, -laquelle a pourtant largement contribué à sa prise de pouvoir, qui le lui a bien mal rendu par la suite-, a été pris à parti en préambule de cette rencontre, poliment mais fermement, par Olivier Bost, journaliste à RTL et président de la presse présidentielle, qui a énuméré quelques exemples des menaces dont la liberté de la presse fait l'objet de la part du pouvoir : convocations de journalistes par la DGSI qui travaillaient notamment sur l'utilisation d'armes françaises au Yémen, loi sur le secret des affaires qui fait peser un risque juridique majeur sur la profession au regard notamment de la protection du secret des sources, difficultés rencontrées par la presse pour faire correctement son travail lors des nombreuses manifestations qui émaillent ce quinquennat en raison des réactions parfois violentes et répressives des forces de l'ordre -journalistes professionnels titulaires de leur carte de presse embarqués au commissariat, privés de leurs protections, privés de leur matériel de travail dans le suivi des manifestations, etc. Cette liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut, et il conviendrait notamment d'y ajouter la mise en place d'un « Conseil de déontologie journalistique et de médiation » (CDJM) en décembre 2019, sous l'impulsion directe et selon les souhaits du gouvernement, ce qui laisse aisément augurer de son réel niveau d'indépendance et qui le fait davantage ressembler, pour l'heure, à une sorte de Conseil de l'Ordre des journalistes : du contrôle des « bonnes pratiques » à celui de la « bonne pensée » courtisane, il n'y a guère qu'un tout petit pas et la France n'est pas le pays du Watergate.

Face à cette situation inconfortable, Emmanuel Macron a procédé selon sa méthode favorite et éprou-

vée : diviser pour s'en sortir et donc, en la circonstance, dire à cette profession ce qu'elle avait envie d'entendre, puisque les discours macroniens sont une succession de propos circonstanciels, entrant souvent en contradiction les uns avec les autres et ayant pour but de donner momentanément à telle ou telle « communauté » ce qu'elle souhaite, sur le moment, recevoir comme parole.

Pour qu'un groupe identitaire se ressoude (ici celui de la corporation médiatique), il lui faut toujours, on le sait, une victime expiatoire, un bouc émissaire qui lui permettra, comme le faisait remarquer René Girard dans ses réflexions sur le Mensonge romantique et vérité romanesque, d'y fonder sa propre narration, son propre récit. La victime expiatoire ici était toute trouvée : c'est vous, c'est moi, c'est votre voisin, c'est le peuple tout entier qui trouve à s'exprimer sur les réseaux sociaux et qui le fait, *horresco referens*, dans une certaine liberté pas encore tout à fait tombée sous la férule du contrôle étatique lequel ne ménage toutefois pas sa peine.

Les réseaux sociaux, voilà l'ennemi ! Voilà l'ennemi constamment désigné désormais à la fois par de nombreux journalistes ou chroniqueurs mais aussi intellectuels établis qui ne supportent visiblement pas d'être dépossédés de leur pouvoir de prescription et de perdre ainsi leur position de monopole exclusif dans la fabrique de l'opinion, et c'est également l'ennemi maintes fois désigné du pouvoir qui a, sur ce sujet, depuis longtemps sonné le tocsin par une ribambelle de déclarations et de mesures profondément liberticides au regard de la liberté d'expression, mais aussi au regard de la réelle liberté d'information.

Car, il faut croire que les chantres de la disruption et de l'uberisation prônent ces méthodes dans tous les domaines de la société et du travail à l'exception de ceux qui visent leurs prés carrés... : ubérisez-vous, braves gens, mais pas dans mon domaine !

Au cours de la triste semaine de commémoration des attentats de *Charlie*, une presse relativement unanime, impuissante qu'elle a été à faire réellement face à la régression incontestable de la liberté d'expression, s'en est pris de manière outrancière aux réseaux sociaux accusés de tous les maux.

Or, s'il est exact que ceux-ci sont un des lieux d'action possibles pour les activistes militants de tout poil qui n'aiment rien tant que le harcèlement et la censure, ils sont loin d'en être le lieu d'action unique ni même le principal. Rappelons ainsi à toutes fins utiles que le lieu privilégié d'action néfaste des *Social Justice Warriors* est avant tout le terrain du harcèlement judiciaire et, que l'on sache, la justice n'a pas été visée par un semblable discours en délégitimation.

L'ennemi, la cause est entendue, ce sont donc les réseaux sociaux, c'est-à-dire cette agora du XXI^{ème} siècle permettant à l'opinion publique de s'exprimer (encore un peu) librement, d'échanger des informations, de débattre. Et, précisément, Emmanuel Macron a fustigé la société du « commentaire permanent ». Mais, qu'est-ce que le « commentaire permanent » sinon la liberté de conscience et d'expression exprimées librement en démocratie. Quelle est l'idée ? Faire taire les commentaires ? Cela porte un nom et ce nom n'est pas la démocratie.

Car, sur les réseaux sociaux, qui ne sont ni bons ni mauvais en soi -ce dont n'importe quel médiologue, même vieillissant, devrait se souvenir- se joue en réalité une question profonde qui a tout à voir avec la question du pouvoir.

Certes, au dictionnaire des idées reçues sur le sujet, surtout ne pas oublier de parler de « lynchages ». Et c'est vrai, qu'il y en a, des lynchages, -toute personne intervenant dans le débat public avec un minimum de convictions ou d'originalité est bien payée pour le savoir-, c'est vrai qu'il y a, parfois, du harcèlement, comme il y a du harcèlement partout. Ces faits tombent sous le coup de la loi pénale et il appartient à chacun, selon son souhait et sa capacité à encaisser les mauvais coups, à porter les faits répréhensibles en justice, exactement comme dans l'espace public matériel.

On parle, on bruisse, on s'offusque de « tribunaux médiatiques », de « fausses informations », de « chasses aux sorcières ». On fait la chasse à la chasse aux sorcières, on prend la pose dans une méta-chasse aux sorcières afin de se distinguer autant que faire se peut du vulgaire, comme si on n'avait d'ailleurs rien d'autre à faire lorsque le pays est au bord de la rupture sociale et politique. On prend des airs théâtraux et on aime à se faire peur. Pourtant, au-delà des outrances qui sont le propre de tous les espaces de débat public libres et démocratiques, les réseaux sociaux sont avant tout un lieu de débat et de circulation d'information comme les peuples (libres) n'en ont jamais disposé dans le passé. Et c'est bien cela qui dérange. Qui dérange à la fois ceux qui jusqu'alors en possédaient le monopole professionnel, institutionnel, académique, et ceux qui ont toujours souhaité contrôler la circulation de l'information (le pouvoir politique). Il s'agit là, une nouvelle fois, d'un petit partage du pouvoir au sein

d'une caste qui n'entend pas se laisser déposséder de ses leviers d'action dans la fabrique de l'opinion et l'on retrouve ici une nouvelle variante de la scission désormais avérée en maints domaines entre le bloc élitare et le bloc populaire, avec, du reste, à la clef, la question concrète d'un éventuel basculement politique qui est le véritable enjeu de tout cette mise en scène théâtrale et inquisitoriale.

Les journalistes ont des pratiques d'investigation (normalement...) qui apportent à leurs contenus une légitimité professionnelle. On n'imagine pas qu'ils puissent être menacés par la libre expression de l'opinion publique populaire, si ? On ne voit pas, en réalité, en quoi ces pratiques seraient concurrentielles sauf à les considérer sous l'angle d'une volonté de pouvoir et de mainmise. Il semblerait bien au contraire que ces différents biais d'approche du réel soient autant de richesses complémentaires auxquelles le journalisme apporte une valeur ajoutée, sauf si l'enjeu n'est pas le réel mais le pouvoir, ce qu'à Dieu ne plaise...

Pareillement, le pouvoir politique macronien n'a de cesse de vouloir contingenter la liberté permise par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, dans une constante obsession liberticide, et pour cause puisqu'il s'agit de contrôler les moyens d'une éventuelle réélection. La loi anti pseudo-fake news instaurant une sorte de magistère de la Vérité officielle, dans l'urgence par le juge des référés en période électorale, constitue à ce titre un absolu scandale antidémocratique. La loi Avia, tout pareillement, retenue par les parlementaires dans sa pire version liberticide, sanctionnant des contenus a priori et dans l'urgence (24 heures) selon des critères d'appréciation idéologique mais qui se frotera bien vite aux exigences d'un discours politiquement compatible avec les vues du pouvoir en place, fait, quant à elle, peser les pires menaces sur ce formidable espace de liberté que sont devenus les réseaux sociaux.

On a beaucoup parlé de désinformation, de fake news, de faux journalistes. Pourtant, nous n'y voyons que la peur, la peur petite-bourgeoise d'une oligarchie médiatico-politique qui s'est vue dépassée par l'expression du terrain, le peuple ayant, pendant toute la séquence de répression du mouvement des gilets jaunes, commencé par faire le travail réel d'information à la place de ceux dont c'était le métier, puisque ceux-ci étaient si frileux à le faire. Sans les images de terrain, toutes ces vidéos prises sur le vif par les citoyens, tous ces témoignages de victimes, comment un journaliste aussi irréprochable et professionnel que David Dufresne aurait-il pu nourrir son magistral travail de documentation sur les violences policières qui n'ont cessé de croître avec la gestion macronienne des conflits sociaux et politiques ? On a bien là la preuve que le journalisme et les réseaux sociaux peuvent travailler main dans la main en vue de l'élaboration de la vérité, parce que ce lieu est avant toute chose une agora et qu'en démocratie, c'est l'agora le plus important, et non les petits cénacles de l'entre-soi. Les médias mainstream ne commencent à timidement reprendre enfin la question de la répression policière inouïe qui s'est déchaînée contre le peuple français que plus d'un an après que des dizaines et des dizaines de manifestants ont été blessés, mutilés, éborgnés, arrêtés, condamnés, et ils le font seulement maintenant parce qu'ils n'ont plus le choix, mis devant le fait accompli, sauf à perdre définitivement toute crédibilité.

Sans les réseaux sociaux, la dénonciation de cette répression de masse et ces méthodes d'un autre temps n'aurait tout simplement jamais été possible. Et c'est bien, dans le fond, l'opposition sociale et politique (de tous bords) qui est en réalité dans le viseur de toutes ces mesures antidémocratiques et cet irrépressible désir de censure.

Sans les réseaux sociaux, par exemple, la [révélation de la] manipulation mensongère de la fausse attaque de la Salpêtrière n'aurait jamais non plus été possible. Sans les réseaux sociaux, Steve aurait disparu dans le silence de la nuit et dans l'oubli. Sans les réseaux sociaux, de nombreuses attaques islamistes au couteau seraient à peine évoquées. Sans les réseaux sociaux, on ne saurait rien des dégradations quotidiennes d'églises et autres lieux de culte.

A propos de fake news, d'ailleurs, le pouvoir n'est pas en reste puisqu'on apprenait que la fine équipe de conseillers macronistes entourant le Président, en la personne par exemple de l'autoproclamé progressiste Ismaël Emélien, n'avait pas hésité à produire de fausses informations Twitter (comptes anonymes et faux montages) dans le cadre de l'affaire Benalla : la propagande, c'est tout un art, et une tradition.

Enfin, Emmanuel Macron a évoqué hier, sans vergogne, une sorte « d'ordre moral » qui s'instaurerait sur les réseaux sociaux et qu'il n'approuverait pas. Pourtant, qui sont les principaux pourvoyeurs d'ordre moral, à coups de lois liberticides imbibées de politiquement correct, sinon les détenteurs post-socialistes du pouvoir actuel ? Qui a essayé, dans la loi Avia, de recaser discrètement mais sûrement le délit de blasphème à travers le concept fumeux d'islamophobie ? Qui passe son temps à morali-

ser sur la méchante haine au sein d'un espace de débat public réduit à n'être plus qu'une grotesque cage aux phobes ? Qui traque la parole déviante, la pensée dissidente ? Qui sonne le tocsin contre la vilaine opinion populiste, ou souverainiste ? Qui, par exemple, a qualifié de « fake news » récemment des propos d'opposants politiques à la loi sur les retraites au simple motif qu'il n'y a pas de simulateur (et pour cause, puisque le gouvernement se refuse à fournir cet outil) et que, par conséquent, toute information ou opinion sur ce sujet serait déclarée officiellement nulle et non avenue, « fausse », par le Ministère de la Vérité ?

Les réseaux sociaux, que le pouvoir politique ou le quatrième pouvoir le veuillent ou non, font désormais partie des lieux de liberté d'expression privilégiée des peuples du monde entier. Le pli est pris et lorsqu'on a goûté à une liberté, on ne retourne pas en arrière, sauf de manière autoritaire et toujours limitée dans le temps. Le combat liberticide pour y contrevenir est un combat à la fois propagandiste et d'arrière-garde. Et il serait tout à l'honneur des médias traditionnels de ne pas y apporter leur benoîte collaboration, sauf à vouloir perdre définitivement tout crédit.

On peut raisonnablement penser, en revanche, que sous l'action liberticide constante de cet exécutif à l'encontre de ces nouveaux moyens d'échanges et d'expression libre, de nombreux citoyens ne recourent, pour être à l'abri de toute censure dans les mois qui viennent et à l'approche de l'élection présidentielle où tous les moyens seront bons pour contrôler l'opinion, à ce qui se pratiquait autrefois du temps de Rousseau et Voltaire : le repli de l'hébergement des sites indépendants d'expression et d'information libre vers des pays comme la Suisse où la censure ne pourra pas s'abattre.

Anne-Sophie Chazaud

Source : « Vu du droit », <https://www.vududroit.com/2020/01/macron-et-ses-soutiens-les-reseaux-sociaux-voila-lennemi/>

Fil Facebook correspondant à ce billet :